

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 80 chargée de l'examen de la motion de Anouck Saugy – Créons une halle gourmande à la Riponne ! :

Présidence :	M. Eric BETTENS (Les Verts)
Membres présents :	Mme Feryel KILANI (Les Verts) ; Mme Paloma GRAF (Les Verts) ; M. Samuel DE VARGAS (soc.) ; M. Robert JOOSTEN (remp. Mme Gaelle MIELI) (soc.) ; M. Yvan SALZMANN (remp. Mme Sarah NEUMANN) (soc.) ; M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; Mme Anouck SAUGY (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; M. Johan PAIN (EàG) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.) ; M. Thibault SCHALLER (remp. M. Valentin CHRISTE) (UDC)
Municipal :	M. Grégoire JUNOD, Syndic en charge Culture et Développement Urbain (excusé), représenté par M. Julien GUERIN, chef du Service de l'Urbanisme
Invité-e-s :	M. Yves BONARD, responsable de l'unité « Projets urbains », Service de l'urbanisme
Notes de séances :	M. Felipe NOGUEIRA

Lieu : Port-Franc 18, 3^{ème} étage, salle 368.

Date : 29.04.2026 - Début et fin de la séance : 12h15 à 13h07

La commission a examiné la proposition initialement déposée sous forme de motion, visant à créer une halle gourmande à la Riponne. Plusieurs commissaires ont exprimé un intérêt marqué pour le projet sur le fond, considérant qu'une telle structure pourrait dynamiser la place, renforcer son attractivité et créer un lieu de rencontre autour des produits locaux.

Toutefois, la forme de la motion a rapidement suscité des réserves. Plusieurs intervenant-e-s ont estimé qu'une motion était trop contraignante, voire juridiquement problématique, car elle pouvait empiéter sur les compétences de la Municipalité et constituer une autorisation de dépense, ce qui n'est pas de la prérogative du Conseil communal. À la suite de ces remarques, la proposante a accepté de transformer la motion en postulat, afin de permettre à la Municipalité d'étudier la faisabilité du projet sans contrainte excessive. La suite de la discussion porte donc sur le postulat.

Le débat s'est ensuite concentré sur le fond : l'opportunité d'implanter une halle gourmande précisément à la Riponne, alors qu'un projet de réaménagement de la place est déjà très avancé à la suite d'un mandat d'étude parallèle et du choix d'un projet lauréat. L'administration a souligné que l'intégration d'une halle pourrait poser d'importantes difficultés techniques, financières et de calendrier, notamment en raison de la dalle du parking souterrain, dont le renforcement actuel ne permettrait pas d'accueillir une nouvelle construction. Un-e commissaire relève que le postulat Raedler¹ concernant une halle gourmande est en attente de réponse depuis 2018. Malgré ces réserves, une partie de la commission a estimé que le postulat devait être renvoyé à la Municipalité, ne serait-ce que pour obtenir une analyse formelle de la faisabilité du projet, éventuellement sous une forme plus légère ou dans un autre lieu.

¹ POS RAEDLER : « Un marché culinaire pour Lausanne ». 04.12.2018

Les arguments suivants ont été exprimés en faveur du postulat :

Une animation positive pour la Riponne

Plusieurs commissaires estiment que la Riponne manque aujourd'hui d'usages attractifs et réguliers. Une halle gourmande pourrait contribuer à rendre la place plus vivante, plus accueillante et mieux appropriée par la population, valorisant la centralité de la Riponne. L'animation créée par une telle structure est aussi présentée comme un complément aux approches sécuritaires. En attirant habitants, visiteurs, jeunes, producteurs et commerçants, la halle permettrait d'occuper positivement l'espace public et de renforcer le sentiment de sécurité.

Un lieu de rencontre et de convivialité

La halle gourmande est défendue comme un espace social et populaire, dans l'esprit des marchés couverts que l'on trouve dans de nombreuses villes. Elle pourrait devenir un lieu de rencontre intergénérationnel, accessible aux Lausannois·es comme aux touristes. Des exemples comme Madrid, Lyon, Bâle ou Alès sont cités pour montrer que ce type d'équipement peut devenir un lieu emblématique, à la fois quotidien et touristique.

Une valorisation des produits locaux

Le projet permettrait de mettre en avant les producteurs, artisans, commerçants et PME locales. Certains commissaires imaginent un lien avec le marché déjà présent à la Riponne, notamment par la possibilité d'offrir des espaces plus permanents à certains acteurs.

La halle ne serait donc pas seulement un espace de restauration, mais aussi un outil de promotion du terroir et de l'économie locale.

Une idée compatible avec une étude ouverte

La transformation de la motion en postulat est considérée par plusieurs membres comme une solution raisonnable. Elle permettrait à la Municipalité d'étudier la faisabilité sans être obligée de réaliser le projet. Des commissaires soulignent qu'il ne s'agit pas de donner un blanc-seing à une halle à la Riponne, mais de permettre une analyse plus approfondie. Une structure légère, un simple couvert ou un autre emplacement pourraient aussi être envisagés si la problématique structurelle de la Riponne se révélait trop contraignante.

Les arguments suivants ont été exprimés en défaveur du postulat :

Une motion initialement problématique

Plusieurs commissaires ont estimé que la motion relevait davantage de la compétence de la Municipalité. La transformation en postulat a levé une partie de cette difficulté, mais n'a pas supprimé les réserves sur le fond.

Le risque de retarder le projet de réaménagement

L'argument principal contre le postulat concerne le calendrier. Un projet de réaménagement de la Riponne² est déjà en cours, issu d'un mandat d'étude parallèle et d'un projet lauréat. La Municipalité travaille actuellement à l'avant-projet, avec un calendrier jugé déjà tendu. Selon l'administration, intégrer une halle gourmande à ce stade pourrait obliger à revoir le programme, à mener de nouvelles études, voire à lancer un concours d'architecture. Cela risquerait de freiner fortement le projet actuel, alors que la transformation de la Riponne est attendue depuis longtemps.

² <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/riponne-tunnel/projet-en-bref.html>

Des contraintes techniques importantes

La dalle du parking souterrain constitue une difficulté majeure. Les renforcements récents permettent certains aménagements de surface, comme des plantations ou du pavage, mais pas la construction d'un nouveau bâtiment.

Une halle, selon sa forme, pourrait nécessiter des renforcements lourds de la dalle, des piliers ou des fondations. Ces travaux seraient coûteux, complexes et pourraient avoir des conséquences sur l'exploitation du parking, notamment par une diminution temporaire ou durable des places de stationnement.

Le respect du processus déjà mené

Un·e commissaire rappelle qu'un long et conséquent processus participatif, technique et démocratique a déjà eu lieu pour la Riponne. Le projet lauréat a été choisi à l'issue d'un travail approfondi, avec des experts, des architectes et un jury. Rouvrir maintenant la question de l'aménagement de la place reviendrait à fragiliser un processus déjà abouti. Le risque est aussi d'envoyer le signal que le projet retenu n'est pas satisfaisant, alors qu'il est considéré comme mûrement réfléchi.

Une implantation trop centrée sur la Riponne

Certain·e·s commissaires se disent favorables à une halle gourmande à Lausanne, mais pas nécessairement à la Riponne. Il est rappelé qu'un postulat antérieur portait déjà sur l'idée d'une halle gourmande à l'échelle de la ville. À leurs yeux, il serait plus pertinent d'étudier plusieurs emplacements possibles, plutôt que de concentrer la réflexion sur une place où un projet est déjà très avancé et techniquement contraint.

Une ligne de compromis se dessine autour de l'idée que la halle gourmande est une proposition intéressante, mais elle ne doit pas remettre en cause le réaménagement de la Riponne. Plusieurs commissaires sont donc prêt·e·s à soutenir le postulat à condition que la Municipalité puisse examiner librement la faisabilité, les formes possibles et, au besoin, d'autres lieux. Le soutien au postulat ne vaut pas engagement à réaliser la halle à la Riponne, ni acceptation d'un retard du projet en cours.

La commission reconnaît largement l'intérêt d'une halle gourmande pour Lausanne : un lieu convivial, vivant, ancré dans les produits locaux et capable de renforcer l'attractivité urbaine. La Riponne apparaît, pour plusieurs commissaires, comme un site symboliquement pertinent en raison de sa centralité et de son besoin d'animation.

Les principales réserves portent toutefois sur le moment et le lieu. Le projet de réaménagement de la Riponne est déjà bien avancé, les contraintes techniques sont importantes et le risque de retard est jugé comme un obstacle rédhibitoire. Le débat oppose ainsi l'envie d'enrichir la place par un nouvel équipement public à la nécessité de ne pas fragiliser un projet attendu depuis de nombreuses années.

Vote conclusion :

8 OUI

3 NON

2 ABST

La commission accepte de renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Lausanne, le 23 juin 2026

Le rapporteur:

Eric Bettens

